



Les anathémiser

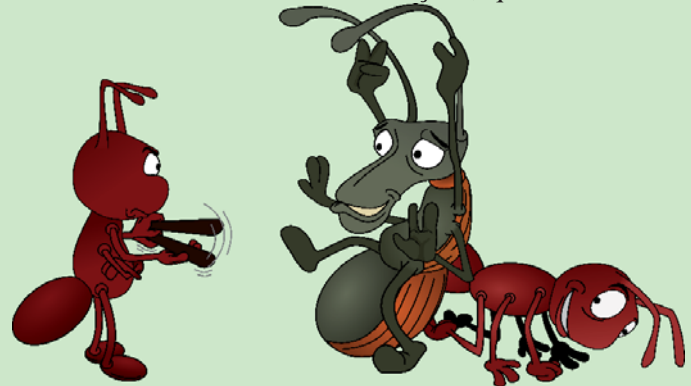
« On peut faire pour la conservation des récoltes même ce qui est défendu par les lois: ainsi les enchantements, les sortilèges prohibés par le droit, sont permis toutes les fois qu'ils ont pour objet la conservation des fruits de la terre; on doit, à plus forte raison, permettre d'anathématiser les insectes qui dévorent les fruits, puisque, loin d'être défendu comme le sont les sortilèges, l'anathème est au contraire une arme autorisée et employée par l'Église. » - Barthélemy de Chasseneuz (XVI^e siècle) in *Procès contre les insectes*, par Émile Agnel, 1858. En ligne à www.inra.fr/opie-insectes/av1858-1.htm

Les insectes traduits en justice – devant l'Officialité du diocèse, tribunal compétent - ont bénéficié de défenseurs. À (re)lire : Un précurseur de l'OPIE au temps de la Renaissance, par Vincent Albouy. *Insectes* n° 137, 2005(2), en ligne à www.inra.fr/opie-insectes/pdf/i137albouy.pdf

Leur faire peur avec des fourmis

On indique, comme moyen très-propre à éloigner le charançon, un moyen qui consiste à porter dans le grenier une fourmilière ou un sac de fourmis que l'on y secoue. Les fourmis tombent sur les charançons, qui désertent aussitôt la place. On a reconnu, dit-on, l'efficacité de ce moyen par une expérience de trente ans, à l'administration royale de Ludwigsburg (Wurtemberg), où le garde-magasin désespérait de s'opposer aux ravages des charançons, lorsque M. Schoch d'Osterholz, veneur à la cour, lui enseigna ce procédé, qui délivra en deux jours les greniers des insectes nuisibles dont ils étaient infestés.

(*Dingler's polytechnisches Journal*). - *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale*. 1870.



À suivre...

Dessin Jimmy Massoir